INITIALES DU MAIRE
403
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le lundi 19 septembre 2016 à 17 h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

396-16 <u>SOUMISSIONS – RECONSTRUCTION DE LA RUE LATOUR – 2016GÉ12</u>

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, par avis public, à la demande de soumissions pour la reconstruction de la rue Latour (entre les rues Lautrec et Lenoir);

CONSIDÉRANT que treize (13) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant ($) (taxes incluses)
Sintra Inc.	2 287 195,96 $
Les Pavages Chenail Inc.	2 297 654,45 $
Eurovia Québec Construction Inc.	2 435 927,74 $
Allia Infrastructures Ltée	2 463 661,76 $
Construction JP Roy Inc.	2 512 273,15 $
Béton Mobile St-Alphonse Inc.	2 521 779,68 $
Gérald Théorêt Inc.	2 552 109,01 $
Les Entreprises Michaudville Inc.	2 574 000,00 $
CBC 2010	2 585 000,00 $
Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	2 627 141,36 $
Bentech Construction Inc.	2 698 540,40 $
Excavation Civilpro Inc.	2 699 563,89 $
Ali Excavation Inc.	2 979 759,50 $

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O (FLA 761)

INITIALES DU MAIRE
40.4
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

De décréter des travaux de reconstruction de la rue Latour (entre les rues Lautrec et Lenoir) comprenant la reconstruction du réseau d'aqueduc, la construction d'une conduite pluviale, d'un émissaire pluvial dans le parc Lafarge, la fermeture des fossés, la reconstruction et la réhabilitation du réseau sanitaire existant, la réfection de la chaussée, la construction de bordures, la construction d'un nouveau réseau d'éclairage et l'aménagement des emprises.

D'octroyer, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le contrat pour la reconstruction de la rue Latour, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra Inc., aux prix unitaires soumissionnés. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2016GÉ12 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 2 287 195,96 $, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur des Services techniques, l'ingénieur de projets ou le technicien chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

L'octroi du présent contrat ainsi que le paiement des sommes s'y rapportant sont donc conditionnels à l'obtention, par la Ville, du certificat d'autorisation requis délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense, le cas échéant, soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1507-16 décrétant une dépense de 6 209 390 $ et un emprunt de 6 209 390 $ pour la reconstruction de rues, la construction de bordures et d'un réseau d'égout pluvial, la réhabilitation de l'égout sanitaire, le remplacement de l'aqueduc (si nécessaire), le réaménagement des emprises de même que d'autres travaux connexes sur les rues Émard, Boisvert, une partie de la rue Larivière, Legendre, Marchand et Latour ainsi que le remplacement de l'éclairage sur les rues Boisvert, une partie de la rue Larivière et Latour et la gestion des eaux pluviales au parc Lafarge.

Que cette résolution constitue la résolution exigée en vertu de la Loi sur les travaux municipaux.

397-16 <u>EMBAUCHE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE – DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS</u>

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce point de l'ordre du jour.

INITIALES DU MAIRE
405
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

398-16 NOMINATION – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – MEMBRE CITOYEN

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 956-96 amendant le règlement 714-89 relatif à la création d'un Comité consultatif d'urbanisme prévoit que ledit Comité est formé, entre autres, de cinq (5) personnes résidentes de la Ville;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme est fixé à deux (2) ans, et que ce mandat est renouvelable;

CONSIDÉRANT la démission reçue de monsieur Martial Crête à titre de membre citoyen, laquelle prendra effet le 21 septembre 2016.

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer, en date du 22 septembre 2016 et pour une période de deux (2) ans, madame Stéphanie Pichette à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme et aux dérogations mineures des règlements de zonage, de lotissement et d'affichage sur le territoire de la Ville de Saint-Constant.

Le mandat de madame Pichette expirera le 21 septembre 2018.

De remercier monsieur Crête pour les services rendus à la Ville.

399-16 NOMINATION – COMITÉ CONSULTATIF SUR LES INFRASTRUCTURES – MEMBRE CITOYEN

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer en date du 19 septembre 2016, madame Stéphanie Pichette à titre de membre citoyen du Comité consultatif sur les infrastructures, et ce, jusqu'au 31 décembre 2016.

D'accepter la démission de monsieur Étienne Germain à titre de membre citoyen du Comité consultatif sur les infrastructures et de remercier ce dernier pour les services rendus à la Ville.

400-16 NOMINATION – COMITÉ D'ANALYSE DES DEMANDES RELATIVES À LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES - MEMBRE CITOYEN

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur Abdul Amar à titre de membre citoyen du Comité d'analyse des demandes relatives à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, et ce, du 19 septembre 2016 au 31 décembre 2016.

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O (FLA 761)

INITIALES DU MAIRE
406
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

401-16 NOMINATIONS AUX POSTES DE REPRÉSENTANTS DES MUNICIPALITÉS DE LA COURONE SUD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, les couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination de huit (8) élus au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (le RÉSEAU);

CONSIDÉRANT le consensus métropolitain qui prévoit que quatre (4) de ces sièges élus vont à la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT que la Table des préfets et élus de la Couronne Sud recommandait à l'unanimité, lors de la sa séance ordinaire du 9 juin 2016, de diviser la Couronne Sud en deux secteurs, l'un à l'Est et l'autre à l'Ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux représentants;

CONSIDÉRANT qu'un consensus se dégage autour des candidatures de Mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie dans l'Est de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT qu'un consensus se dégage autour des candidatures de Messieurs Donat Serres et Claude Haineault dans l'ouest de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi, les municipalités locales des couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination des candidatures consensuelles en adoptant une résolution par leur Conseil respectif.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner les candidatures suivantes pour les postes de représentants des municipalités de la Couronne Sud au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain :

- Madame Suzanne Roy, mairesse de la municipalité de Sainte-Julie
- Madame Diane Lavoie, mairesse de la municipalité de Beloeil
- Monsieur Donat Serres, maire de la municipalité de La Prairie
- Monsieur Claude Haineault, maire de la municipalité de Beauharnois

De transmettre la présente résolution aux officiers de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

402-16 POSITION DE LA VILLE – AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE À L'ÉCOLE JACQUES-LEBER

CONSIDÉRANT la croissance économique et démographique de la Municipalité régionale de Comté de Roussillon et de la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT que les infrastructures sportives actuelles ne suffisent plus à la demande des citoyens;

INITIALES DU MAIRE
407
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT les besoins criants en développement d'infrastructures sportives pour l'école Jacques-Leber;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la volonté commune de l'école Jacques-Leber et de la Ville de Saint-Constant de s'engager dans un partenariat pour le développement d'infrastructures sportives à l'usage des élèves et des citoyens;

CONSIDÉRANT la réponse négative reçue de ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur suite à la demande de subvention déposée par la Commission scolaire des Grandes Seigneuries dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation pour l'aménagement d'un terrain de soccer/football synthétique à l'école Jacques-Leber de Saint-Constant.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le partenariat de la Ville de Saint-Constant avec l'école Jacques-Leber et/ou la Commission scolaire des Grandes Seigneuries pour la construction et l'aménagement d'un terrain de soccer/football synthétique à l'école Jacques-Leber.

De confirmer l'engagement financier de la Ville de Saint-Constant pour une somme représentant les deux tiers de coûts de ce projet, jusqu'à un montant maximum de 1 720 000 $, le tout, conditionnellement à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt autorisant cette dépense.

De s'assurer, lors de la signature de l'entente de partenariat, que la contribution financière de la Ville de Saint-Constant sera conditionnelle à une occupation proportionnelle à la hauteur de cet investissement du terrain de soccer qui sera partagé entre la Ville et l'école Jacques-Leber.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O (FLA 761)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation